

Tél. : 02 35 86 04 14

Fax : 02 35 50 07 42

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif soumis au conseil municipal retrace l'exécution du budget principal de la commune relatif à l'exercice comptable 2019.

I. Section de fonctionnement 1) DEPENSES

Les dépenses totales de la section de fonctionnement ont augmenté d'environ 3 % par rapport à celles de 2018 passant de 506 599,61 € à 522 106,67 € soit une hausse de 15 507,06 €.

- Les dépenses réelles passent de 490 431,27 € en 2019 contre 461 824,21 € en 2018 et 512 478,26 en 2017.

Pour l'expliquer, il faut noter:

- 5000 € de dépenses supplémentaires au compte 60613 chauffage urbain, par rapport à 2018.
- L'organisation d'une classe de neige (17 574 € en 2018 €).
- 13200 € pour l'abattage d'arbres au 615221.
- Les dépenses d'ordre (Opérations d'ordre de transfert entre sections) passent de 31 675,40 € en 2019 contre 44 775,40 € en 2018, 106 070,80 € en 2017 et 4 747 € en 2016.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication... s'établit à **167 767,86 €** contre 173 606,37 € en à 2018.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de **235 233, 79 €** (contre 233 455,40 € en 2018). L'évolution de ce poste intègre les hausses liées aux évolutions de carrière, l'augmentation des cotisations, ainsi que les remplacements maladie, maternité....

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » : FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) correspond au prélèvement de fiscalité qui est ensuite redistribué envers les communes intercommunales (Attributions de Compensation). La part de droit commun payée par la commune s'est élevée à **7 733,00 €** (6 614 € en 2018).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », globalise avec une augmentation de près de 50% un montant de 67 088, 44 € (34 906,92 € en 2018) .Il est constitué principalement:

- déficit du budget annexe : 31 521,96 €
- des indemnités des élus: 25 756,76 €
- des cotisations de retraite : 1 306,04 €
- des frais de formation : 260,28 €
- des subventions de fonctionnement aux organismes associations : 8 225,00 €

La hausse de ce chapitre s'explique par le virement au budget annexe Les Iris, qui était déficitaire.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 (intérêts des emprunts) s'établissent à 12 352,50 €.

2) RECETTES

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 673 911,49 € contre 690 394,89 € en 2018, soit une baisse de plus de 9 %, qui s'explique notamment par :

- la perception de la TADEM 26 615,47 € en 2019 contre 0 € en 2018,
- La vente d'une parcelle du marais à Mr DUROT pour un montant de 25 000 € en 2018.

Résultat de fonctionnement 2019

L'excédent de fonctionnement est de 151 804,82 €.

II. Section d'investissement

1) DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2019 à 156 163,25 € (Les dépenses totales intégrant les restes à réaliser s'élèvent quant à elles à 254 445,85 €) comprennent notamment :

- le remboursement de capital de la dette, à hauteur de 34 255,07 €,
- l'acquisition d'un camion benne pour 28 928,08 €,
- l'acquisition d'une parcelle appartenant à Mr CASTELOT pour 19 256,41 €,
- les programmes d'équipement pour 109 618,20 € contre 19 009,40 € en 2018, principalement pour les programmes :
 - travaux de voirie au Petit Marais et réfection des trottoirs route d'Incheville et de Bouvaincourt,
 - levé topographique route d'Eu,
 - acquisition d'un vidéoprojecteur et de deux unités centrales (mairie et bibliothèque)
 - remplacement d'une chaudière dans un logement communal en location,
 - éclairage public Les Iris, remplacement fenêtres simple vitrage par fenêtres PVC isolation thermique au siège des syndicats d'eau et d'assainissement.

Les restes à réaliser de 98 282,60€ comprennent:

- 60 666,58 € pour l'enfouissement réseaux rue de l'Isle,
- 29 196 € pour la voirie,
- 8 420,02 € pour les réseaux du lotissement Les Iris.

2) RECETTES

Les recettes d'investissement d'un montant de 86 812,92 € comprennent 5 845,94 € de ressources propres (FCTVA et taxe d'aménagement), 39 000 € de subvention pour l'aménagement de la RD49 avec la rue Legout Lesage.

Les restes à réaliser de 14 574,49€ correspondent à une subvention DETR relative au lotissement Les Iris.

Résultat d'investissement 2019 :

Le déficit d'investissement est de 69 350,33 €.

Résultat global 2019 : 82 454,49 €

Fait à Ponts et Marais, le 25 février 2020,
Le Maire,
Marylise BONIN

